



Commune des Avirons

**Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien - M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 11/ Acquisition foncière – Emprise de voirie
- Régularisation par voie notariée pour un riverain**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 28 mars 1997, le Conseil a prononcé le classement en voirie communale des emprises foncières nécessaires à la réalisation des chemins Boyer et Camphrier. Ce classement est intervenu au vu des cessions gracieuses des emprises nécessaires par les propriétaires riverains. Ces cessions ont été réalisées de gré à gré sans prendre la forme authentique.

Un des propriétaires, M. PATON Jean-Philippe, a sollicité de la Commune une traduction de cet accord par voie notariée. La portion de voirie concernée est à extraire de la parcelle cadastrée AI 560, sise Chemin Camphrier, pour environ 150 m². La superficie exacte concernée sera déterminée par un géomètre.

Hôtel de Ville

La cession intervient à l'euro symbolique. La consultation des domaines n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la régularisation de la cession ;
- autoriser la réalisation du document d'arpentage aux frais de la ville ;
- autoriser la prise en charge, par la ville, des frais liés à la rédaction de l'acte notarié ;
- autoriser le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- autorise la régularisation de la cession ;
- autorise la réalisation du document d'arpentage aux frais de la ville ;
- autorise la prise en charge, par la ville, des frais liés à la rédaction de l'acte notarié ;
- autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

